

Domaine Public DP

1026

JAA
1002 Lausanne

7 février 1991
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

Nouvelles alliances

La scène se passe au Conseil général d'un petit village vaudois. Une discussion s'est engagée, à la suite d'une question à la Municipalité, sur l'opportunité d'apporter une aide financière à une garderie d'enfants de la région soutenue par les autres communes du district. La somme en question ne dépasserait pas 5000 francs par année; le budget de la commune est supérieur à 600 000 francs. Discussion, donc, sur le principe.

Plusieurs paysans prennent la parole. Le discours est simple: la famille en général et les femmes en particulier n'ont qu'à s'occuper des enfants; nul besoin donc de garderies et malheureuses sont les familles où les deux conjoints travaillent. Ce que les paysans oublient en l'occurrence, c'est que s'ils peuvent aux-mêmes profiter de ce modèle familial, c'est grâce à des subventions gigantesques: 3 milliards par année supportés par les budgets publics et 4 milliards par les consommateurs. Et d'ailleurs, de quel modèle familial parle-t-on quand il faut aller jusque sur l'île Maurice pour trouver des femmes et avoir recours à des saisonniers privés de vie familiale et trop souvent mal payés pour remplacer les fils qui s'en vont? Nombreuses sont les familles non paysannes mais faisant partie de la même communauté villageoise qui souhaiteraient s'organiser différemment, travailler sur place et profiter davantage de la maison qu'ils ont construite au vert à grands frais. Mais la chose n'est guère possible parce que les régions rurales n'offrent pas assez d'emplois, même à ceux qui y ont toujours vécu, et parce que le prix du sol pousse les familles à s'endetter. Or qui a vendu les terres sinon, le plus souvent, les paysans eux-mêmes?

La lecture des analyses de votations et celle des mots d'ordre de l'Union démocratique du centre, parti traditionnel des paysans, confirment cet égoïsme: qu'il s'agisse d'offrir un congé-maternité ou d'abaisser la durée hebdomadaire du travail, les milieux ruraux s'y opposent massivement.

Autre domaine: la protection de l'environnement. Les agriculteurs pré-

tendent s'en charger, mais sont perpétuellement en bataille avec les organisations écologistes, que ce soit localement, pour protéger un site, ou globalement, pour diminuer les atteintes à l'environnement dont l'agriculture est responsable. Le WWF et la LSPN ont certes parfois soutenu des revendications excessives et déplacées. Mais de nombreuses critiques justifiées ne se sont heurtées qu'à une froide obstination.

Les paysans devront certainement revoir leurs alliances et s'ouvrir à de nouvelles conceptions, tant de la société que de leur métier. Comment peuvent-ils être crédibles lorsqu'ils réclament une amélioration de leur condition sociale s'ils réfutent des revendications semblables lorsqu'elles émanent des syndicats? Comment justifier le protectionnisme et les subventions dont ils profitent si c'est pour porter atteinte à l'environnement? Et même si les statistiques nous prouvent que des restructurations sont en cours, un certain conservatisme reste bien ancré chez les paysans, qui les empêche si souvent de s'entendre à deux ou trois pour partager une machine ou pour n'être pas obligés, chacun, de traire tous les jours. Les nouveaux alliés des paysans, ce sont les organisations écologistes et tiers-mondistes, formations qui ont toujours défendu une agriculture de type «familial», à dimension humaine et respectueuse de l'environnement. Il y a accord sur les deux premiers points, un arrangement devrait être possible pour le troisième.

Un moyen terme existe entre l'exploitation trop petite où un homme et une femme s'essoufflent et l'usine agricole. Ce moyen terme passe probablement par des paiements directs ou une forme de contribution contractuelle pour des tâches d'intérêt général; mais il est aussi à mettre en place par les agriculteurs eux-mêmes, en collaboration entre eux, avec la population qu'ils ont voulu voir s'installer à la campagne et avec les organisations qui seront leurs alliées de demain.

A soutenir, malgré tout

(pi) «Un texte dépassé par les événements» écrivions-nous en avril 1989 à propos de l'Initiative de l'Alliance des indépendants «pour l'encouragement des transports publics», déposée en février 1986 (elle sera soumise au vote le 3 mars prochain). Ce slogan n'a rien perdu de son actualité; mais l'initiative n'ayant pas été retirée, elle mérite d'être soutenue.

Personne ou presque ne conteste les propositions des indépendants qui visent à l'encouragement des transports publics par la Confédération. La quasi totalité des propositions sont d'ailleurs déjà réalisées ou en voie de l'être, y compris la participation aux frais engendrés par le trafic d'agglomération, qui n'est d'ailleurs pas explicitement mentionné dans l'initiative. L'aide de la Confédération aux transports publics s'est élevée en 1989 à près de 2 milliards de francs, contre moins de 100 millions en 1970. Mais hélas, comme nous le disions dans DP n° 1024, tous les projets réalisés n'ont pas réussi à contenir l'augmentation des déplacements privés et des nuisances qu'ils provoquent. Et c'est là que l'initiative fait un pas dans le bon sens: il est en effet proposé de prélever un tiers au moins de la surtaxe et des droits d'entrée sur les carburants pour le financement

des transports publics. Ce prélèvement est un pas vers une approche globale du système des transports: si notre but est de maintenir à son niveau actuel ou de diminuer la consommation d'énergie et d'espace des transports, il faut opérer un transfert des transports privés aux transports publics. Si donc les seconds disposent de plus de fonds pour améliorer leurs prestations, il est logique que le financement des premiers soit diminué d'autant.

Mais cette logique a ses limites. Si l'opération est couronnée de succès et qu'il y a moins de monde sur les routes, il y aura aussi moins d'argent disponible pour continuer à améliorer les transports publics. La vraie solution consisterait à renoncer à l'affectation des taxes (en faveur de constructions routières actuellement) et à respecter une règle simple: il devrait être établi un compte routier et

un compte transports publics tenant compte des coûts internes (construction et entretien des routes, police, etc) et externes (lutte contre la pollution, dégradation des bâtiments, accidents, etc) pour la communauté; chaque compte doit être équilibré; des mesures sociales sont prises pour assurer la mobilité de groupes sociaux précis (personnes démunies, jeunes, etc). L'introduction de telles dispositions n'étant pas pour aujourd'hui, ni pour demain, nous nous rabattons donc, faute de mieux, sur l'initiative des indépendants.

L'argent des automobilistes

Ce qui fait l'intérêt du texte soumis au vote est aussi ce qui rend aléatoire son acceptation par le peuple et les cantons. Les opposants dénoncent déjà un nouveau «gouffre à milliards» et la ponction dans le sacro-saint «argent des automobilistes». Rappelons qu'en février 1983, c'est en effet à une faible majorité (52,7%) que peuple et cantons ont autorisé une extension des possibilités d'utilisation du droit d'entrée et de la surtaxe sur les carburants. Alors qu'ils étaient uniquement destinés à des constructions routières proprement dites, ces fonds peuvent depuis cette date également servir à financer la suppression de passages à niveaux, la promotion du trafic combiné, du transport de véhicules par le train, la construction de places de parc dans les gares et une contribution aux mesures de protection de l'environnement et du paysage nécessitées par le trafic routier. S'ils suivent les mots d'ordre de leurs associations les automobilistes s'opposeront massivement à ce mode de financement qui n'a plus aucun rapport direct avec des tâches routières. Et pourtant, il faudra bien arrêter un jour de construire des routes. Faudra-t-il alors renoncer à percevoir la surtaxe sur les carburants, qui se monte à 30 centimes par litre, comme le prévoit la Constitution? Cette solution ferait croître la consommation de carburant et irait à l'encontre de notre politique énergétique.

Il est décidément temps de trouver d'autres affectations que la construction de routes pour «l'argent des automobilistes», que ce soient des aménagements pour améliorer la qualité de vie des riverains ou des contributions en faveur de modes de déplacement respectueux de l'environnement. ■

LE MÉTRO-OUEST SOUS-DIMENSIONNÉ

Le directeur des TL confirme

(pi) C'est en juin prochain que le Métro-Ouest commencera de circuler entre Lausanne les Hautes écoles et Renens. Nous l'écrivions déjà en mai 1988, au moment du début des travaux: ce nouveau moyen de transport n'offrira pas une capacité suffisante pour transporter une part importante des 13 000 personnes qui se rendent quotidiennement sur le site universitaire en période de cours. Propos qui n'ont jamais été démentis, et qui sont aujourd'hui confirmés par M. Kallenbach, directeur des transports publics de la région lausannoise (24 Heures du 1^{er} février): «Si les Hautes écoles ne décalent pas leurs horaires à cet instant (aux heures de pointe, réd), il y aura des problèmes.»

Encore en juin 1989, lors d'une visite de presse du chantier, le chef du Service des transports et du tourisme assurait les journalistes présents qu'une double voie n'aurait pas été justifiée.

C'est évidemment aujourd'hui un peu tard pour y songer. Reste bien une possibilité pour multiplier par 1,5 les 2400 passagers transportables par heure dans un sens: passer d'une cadence de 10 minutes à une cadence de 7,5 minutes. Seul problème: si cette solution est techniquement possible, le parc actuel de véhicules ne le permet pas. Tant pis. Etudiants, professeurs, personnel administratif continueront de se rendre à l'université en voiture faute d'une véritable alternative. Ce n'est pourtant pas faute de propositions intéressantes ni de critiques sur la capacité insuffisante du Métro-Ouest dès le stade d'avant-projet; mais toutes ont été en son temps balayées d'un revers de manche. Les experts ont décidé. S'en souviendra-t-on à l'heure du bilan? ■

Bonjour la sérénité

(jg) Vous marchez dans la campagne au petit matin, ciel dégagé, air immobile, pas un bruit. L'atmosphère est sereine. Cet adjectif est sans doute celui qui correspond le mieux à la situation. Clair, pur et calme, telle est d'ailleurs la définition qu'en donne le *Petit Larousse*.

On usera volontiers de l'adjectif serein pour parler d'un homme qui s'est forgé une philosophie résignée de l'existence ou qui vit en paix avec lui-même (ou du moins en donne l'impression...). Ce vocable, sérénité, est volontiers un peu esthétisant, à la limite de la préciosité, certainement pas populaire.

Et voilà qu'il fait florès dans nos journaux. Tous les deux ou trois jours, vous le trouverez dans un titre ou au détour d'un article. Sur une période de trois jours, nous avons trouvé dans *Le Matin* un champion de ski qui s'apprêtait à «pouvoir préparer sereinement le slalom du combiné». Le même jour, dans *24 Heures*, Robert Studer, patron de l'UBS, «face aux turbulences que traverse actuellement le secteur bancaire suisse, reste serein». Et toujours dans *Le Matin* sous le chapeau «Cap maintenu dans la tempête», un gros titre: «Banquiers sereins».

Et ce n'est qu'un échantillon. Des phrases types telles que: «Face aux revendications des opposants, le Conseil d'Etat reste serein» sont monnaie courante. La sérénité devient la qualité suprême de toute personnalité en vue. A croire que la Suisse officielle s'est convertie au bouddhisme zen. On ne demande plus à nos édiles d'être imaginatifs ou actifs, on les veut sereins: l'immobilité souriante comme réponse aux problèmes de l'heure.

Sérénité helvétique

Cette utilisation sans frein du mot sérénité semble être une spécialité helvétique. Vous ne rencontrerez guère ce qualificatif dans la presse française. Leurs vedettes politiques, sportives ou artistiques ne sont jamais sereines. Même François Mitterand, auquel ce terme semblerait assez bien convenir, n'est jamais ainsi qualifié. On le traitera de sphinx, on dira de lui qu'il est impénétrable, mais pas qu'il est serein. Pourquoi diable les Suisses célèbres, à

travers l'image qu'en donne la presse, doivent-ils être sereins ? Il y a probablement l'idée que si l'on est fort et responsable, si l'on maîtrise une situation, on reste tranquille et calme, serein, pour tout dire. Et si l'on ne maîtrise plus rien du tout, mais que l'on reste serein, les autres croient que vous contrôlez toujours la situation. C'est en somme une espèce de leurre psychologique. Au lieu d'un tank gonflable comme au Koweït, c'est l'absence de pensée dissimulée sous l'immobilité des maxillaires.

Plus profondément enfoui, il y a aussi

peut-être ce comportement très helvète de ne pas bouger, de ne pas penser, parce que l'on a raison de toute éternité et que le mouvement dérange, menace, remet en question. Et sérénité a plus d'allure que tranquillité, calme ou placidité (synonymes donnés par le *Petit Larousse*). Imagine-t-on que la presse titre: «Face à la hausse des taux, le Conseil fédéral reste placide» ou «La Municipalité de X reste tranquille à la suite de la pollution du lac». Tandis que serein, avec ses connotations de moine en méditation, vous a un petit air noble qui inspire le respect... jusqu'au jour où un correcteur malicieux, au lieu de serein, écrira serin, ce qui, selon le dictionnaire, veut dire niais, étourdi, naïf ! ■

Petit à petit, les radiations font leur nid

(jd) Jusqu'à présent, ce que nous savions des effets des irradiations sur la santé, nous le tenions de l'observation des victimes des explosions atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki et des patients soumis à une radiothérapie. C'est sur la base de ces données que la Commission internationale de protection contre les radiations a fixé les valeurs limites à ne pas dépasser, valeurs reprises en général dans les législations nationales.

Depuis une dizaine d'années des chercheurs ont montré que les risques liés aux radiations de faible intensité avaient été sous-évalués. En effet, tant les victimes japonaises que les malades traités par irradiation ont supporté des doses élevées. Aujourd'hui on découvre qu'une faible exposition de longue durée est beaucoup moins bénigne qu'on ne le pensait. La commission américaine qui fait autorité dans le domaine estime que le risque moyen de déclenchement d'un cancer est trois à quatre fois plus grand que l'estimation qui prévalait auparavant. C'est pourquoi la Commission internationale a élaboré de nouvelles directives qui seront publiées en mars prochain. Selon le *Tages-Anzeiger* (30 janvier 1991) les valeurs limites

pour les personnes professionnellement exposées sont abaissées de plus de la moitié. Ces nouvelles valeurs vont entraîner bien sûr la révision des normes helvétiques, avec en arrière-plan un conflit d'intérêt. L'abaissement des valeurs impliquera des coûts supplémentaires pour les centrales nucléaires notamment: soit on pousse l'automatisation de l'exploitation, soit on augmente l'effectif des personnes employées pour un travail déterminé afin de réduire au minimum la durée d'exposition de chacune.

La nouvelle législation fédérale sur la protection contre les radiations doit être adoptée lors de la prochaine session parlementaire. Il faudra donc suivre attentivement le débat technique autour de l'ordonnance qui, elle, va définir ces fameuses valeurs limites, ce d'autant plus que la Commission internationale estime que ces valeurs annuelles ne doivent pas être considérées trop rigide. Tel n'est pas l'avis de Serge Prêtre, responsable de la protection contre les radiations à la Division sécurité des installations nucléaires: au *Tages-Anzeiger* il déclare préférer des normes plus sévères, notamment pour les jeunes gens, plus sensibles aux radiations si l'on en croit les dernières connaissances en la matière. Pour sa part, Thomas Samuel, chef de la protection contre les radiations de la centrale de Beznau, pense que les anciennes normes sont bien suffisantes, jusqu'à preuve scientifique irréfutable du contraire.

Le consensus sous contrainte

(ag) Qu'est-ce que la satellisation ? — L'obligation pour un Parlement de ratifier des actes législatifs, décidés en dehors de lui, auxquels il n'aurait pas souscrit s'il avait été libre de sa décision. Certes une décision, lorsqu'on fait partie d'un ensemble communautaire, s'inscrit dans une règle du jeu. Un Parlement cantonal accepte une loi d'exécution du droit fédéral, même si, en votation, la majorité des citoyens du canton s'était prononcée contre cette nouvelle disposition. Il n'est pas satellisé. Un pays membre de la Communauté européenne applique une norme décidée par le Conseil même si, lors du vote, il fut minorisé. Sa souveraineté est respectée.

Lorsque la règle n'est pas institutionnalisée et codifiée, mais que l'on appartient à un ensemble, tel l'Espace économique européen (EEE) qui veut assurer l'homogénéité du droit et agir par consensus, il y a satellisation lorsque la ratification d'un droit nouveau est forcée et contrainte quand même le refus ne couvrirait aucun intérêt égoïste et ne constituerait pas un comportement déloyal.

Les clauses de sauvegarde

M. Hans Brunmayr, de la mission autrichienne auprès de la CE, déclare à Do-

maine public (n° 1024): «*En Autriche, nous sommes tout à fait conscients du fait que nous serons toujours contraints d'accepter toute nouvelle législation de la CE*». Il donne en une phrase une exacte définition de la satellisation (dans son cas, intériorisée et sans état d'âme), que soulignent les termes absolus (toujours, toute).

Il faut, dans chaque discussion sur l'EEE, distinguer systématiquement d'une part ce qui est négociation du traité permettant la concrétisation des quatre libertés et d'autre part les engagements concernant le droit futur. Il y a le présent, ce à quoi l'on souscrit très concrètement, qui est connu, les 1400 actes juridiques qui constituent l'acquis communautaire et le futur, par définition encore inconnu, auquel il n'est pas possible de consentir par avance toujours et dans tous les cas. Dans la négociation qui porte sur l'acquis, on peut considérer comme un progrès la substitution des clauses de sauvegarde à l'exception permanente. En effet, après consultation et notification, le pays concerné pourrait déclencher unilatéralement des mesures adéquates de sauvegarde. Elles feraient l'objet d'une procédure de surveillance dans leur application; elles seraient assorties de garanties juridiques (déclaration commune à l'issue de la rencontre mi-

supplémentaires (droit d'évocation). Les décisions au niveau de l'EEE seront prises par consensus (les pays de l'AELE s'exprimant d'une seule voix) et seront des décisions de droit international public; aucun transfert de pouvoir législatif à l'EEE en tant que tel n'est nécessaire. Pour des raisons d'homogénéité, toutes les parties contractantes devraient mettre en œuvre les règles relatives à l'EEE. D'autres négociations auront lieu sur la manière de faire face aux conséquences qu'aurait l'impossibilité de parvenir à un accord sur de nouvelles règles pour l'EEE.

Extrait de la déclaration commune de l'AELE du 19 décembre 1990.

nistérielle du 19 décembre).

Les critères qui ont été retenus sont essentiels: l'exception est individualisée en fonction de la situation particulière d'un Etat; reconnue dans sa légitimité, elle est soumise à un contrôle qui garantit la loyauté communautaire dans son application.

Dès lors, pourquoi de tels critères ne pourraient-ils pas être retenus, sous une forme différente, pour les exceptions au droit évolutif futur ? L'unité des principes et la systématique seraient respectées.

Le faux consensus

La déclaration commune concernant le droit évolutif escamote plus de problèmes qu'elle n'en règle (voir encadré).

Elle repose sur un mécanisme de consensus à trois niveaux: (1) pays de l'AELE entre eux, (2) CE - AELE, (3) ratification «spontanée» par chaque pays de l'AELE puisqu'aucun transfert de compétence législative n'est prévu.

La non-ratification d'une disposition nouvelle n'est pas, sauf dans la phase préliminaire, présentée en termes de négociation, de sauvegarde, mais en termes de rupture. Il est évident que la solidarité des pays de l'AELE n'est pas telle qu'ils prendront des risques pour défendre une situation particulière d'un seul Etat. L'évolution d'une norme de droit ne représentera jamais un enjeu tel qu'il exige que soit encouru le risque de l'isolement. Les mécanismes du consensus sont de fait ceux d'une satellisation.

Loyauté et bonne foi

L'astuce de la CE, comme le dit le représentant de l'Autriche qui s'en accommode fort bien, c'est de faire jouer à l'AELE un rôle d'arbitrage qu'elle ne peut pas assumer puisque son jugement entraînerait des conséquences lourdes pour l'arbitre lui-même: en donnant raison, il se condamne à des représailles.

Il est évident que l'homogénéité de l'EEE doit être défendue. Pas question de revendiquer le droit pour chacun de faire ce qu'il veut. La non-ratification d'une nouvelle norme ne doit pas recouvrir, répétons-le, des intérêts égoïstes et de concurrence déloyale. Mais l'appréciation de la légitimité d'une différence doit être appréciée objective-

Il a été reconnu que les experts des parties contractantes devraient pouvoir intervenir à égalité dans l'élaboration de propositions communautaires relatives à de nouvelles dispositions législatives sur des questions ayant trait à l'EEE. En assurant un processus permanent d'information et de consultation au cours de la phase de formation des décisions, les parties contractantes mettront tout en œuvre pour favoriser de bonne foi un accord commun sur les questions qui auront été identifiées comme relevant du domaine de l'EEE. Elles auront la possibilité, durant ce processus, de soulever un point qui les préoccupe à tout moment et à tout niveau sans occasionner de retards

Pays en développement: les limites du multipartisme

Depuis l'effondrement du mur de Berlin et la désagrégation du pouvoir communiste, on assiste un peu partout en Afrique — avec les pays arabes le plus important bastion du parti unique — à une ouverture politique concédée à la suite de pressions aussi bien internes qu'externes.

Ce monopartisme aujourd'hui décrié de toutes parts, rendu responsable de tous les maux et de toutes les malversations, a été auparavant fortement soutenu et par les gouvernements occidentaux et communistes qui y voyaient la garantie de la stabilité des alliances et des débouchés aux exportations, et par les intellectuels européens, convaincus que l'effort national de développement ne pouvait se payer le luxe de la démocratie. Parallèlement à cette ouverture politique, la libéralisation économique d'inspiration reaganienne conduit au démantèlement du secteur étatique et à un capitalisme sauvage tel que nous

l'avons connu en Europe au XIX^e siècle. Dans les pays en développement d'Afrique, l'Etat est sans nul doute hypertrophié par rapport à la capacité financière de la société: on ne peut pas saigner indéfiniment les contribuables sans répercussion sur leur pouvoir d'achat et d'investissement. Mais, face à une classe moyenne encore embryonnaire, il a seul été capable de procéder aux investissements industriels importants, selon le modèle qui a fait le succès des pays d'Asie en rapide croissance économique. En Afrique les entreprises publiques ont trop souvent produit à n'importe quel coût, sans souci de rentabilité et leur privatisation n'est pas une réussite: installations désuètes, insuffisance de personnel formé et compétent, marché trop étroit par rapport aux capacités de production. Par ailleurs les investisseurs recherchent un profit rapide et préfèrent le commerce à l'industrie; ils sont loin de représenter les sauveurs de l'économie, comme le croit la Banque mondiale, et participent à la fuite quotidienne des capitaux par le biais de la surfacturation organisée de connivence avec les fournisseurs occidentaux.

S'enrichir rapidement

L'attitude des entrepreneurs est la même que celle des gouvernants: s'enrichir rapidement avant que le pouvoir ne change de mains. Cette attitude est favorisée par une caractéristique fondamentale des sociétés africaines, le clientélisme, basé sur un système de protections et de loyautés à l'intérieur du groupe. Les membres les plus puissants du groupe usent de leur pouvoir pour distribuer postes et argent à leurs «vassaux». Le système est maintenant parfaitement cimenté puisque l'argent gagné par la corruption est redistribué dans le groupe. Cette solidarité fon-

ctionne sans faille mais au niveau du groupe seulement, pas à celui de la nation.

L'absence d'opposition politique libre de s'exprimer facilite évidemment les choses. Et les mécanismes de contrôle prévus par la législation sont totalement inopérants car la critique au sein du groupe n'est pas admise. En effet le droit à la différence est une notion occidentale qui trouve sa source dans la conception de la liberté individuelle, elle-même héritée du christianisme.

Comment dès lors instaurer le multipartisme dans des sociétés qui ne reconnaissent pas le droit à la différence et où la solidarité nationale ne se manifeste que face à un danger extérieur? Le danger est grand de voir chaque parti s'identifier à un groupe particulier et le multipartisme contribuer à l'exacerbation des rivalités entre groupes, voire assurer au groupe dominant la pérennité du pouvoir. Imaginons en Suisse un parti par région linguistique ou par canton. Le risque existe aussi d'une accélération de la course à l'enrichissement avec la perspective de fréquents changements au pouvoir.

Respecter les situations sociales de chaque pays

Loin de nous l'idée de rejeter le principe du multipartisme pour ces pays. Mais son introduction devrait être assortie de modes de rééquilibrage adaptés à la situation sociale de chaque pays. Il faudrait même probablement que ces modes soient introduits avant l'ouverture politique. Ainsi des quotas au sein de l'administration pour chaque groupe ou chaque région permettraient de démanteler le clientélisme en supprimant la possibilité automatique pour les dirigeants de distribuer les prébendes. On peut également imaginer des minorités de blocage au sein des parlements, de manière à favoriser l'expression des divergences.

L'aide au développement est de plus en plus assortie de conditions politiques telles que le respect des droits de l'homme, l'établissement du multipartisme, la liberté de la presse. L'intention est bonne mais il faut bien se garder de prôner abstraitement l'adoption de nos institutions sans examiner dans chaque cas les conditions et le cadre social réels de cette adoption.

Charlotte Feller-Robert

ment, par une instance impartiale et non pas écartée sous menace de sanctions. L'abandon de souveraineté serait de toute façon important. Si le Parlement ou le peuple disait non à un nouveau droit, il accepterait que ce refus puisse être invalidé par une instance supérieure comme contraire aux règles de l'EEE. Et ce jugement serait sans appel.

Mais la règle du jeu serait claire. Il n'est pas humiliant pour un Grand Conseil ou un Conseil d'Etat de voir une décision cassée par le Tribunal fédéral. Il s'incline devant un jugement; il ne renonce pas par anticipation et sous contrainte à exercer sa souveraineté.

Ce qui surprend toutefois, c'est qu'aucun débat ne s'instaure ni dans le pays, ni dans la classe politique sur ces questions essentielles. Les négociateurs ne peuvent guère s'appuyer sur des prises de position nettes. Certes, il ne s'agit pas de les enfermer dans des préalables et de restreindre leur liberté d'appréciation et de négociation. Mais il y a des principes à rappeler, notamment le refus de la satellisation, à moins que la classe politique en soit à l'heure autrichienne. ■

A prendre ou à laisser

Je me revois dans le bureau de René Bray, venu lui demander des directives pour la thèse que j'avais entreprise sur Michelet, et notamment de me rassurer: en 1950, Michelet présentait-il encore quelque intérêt d'actualité... Et lui me disant: l'Europe des «patries», l'idée de nationalité — vous voyez que l'on en parle beaucoup auourd'hui.

Il avait parfaitement raison, et Michelet avec lui, dont l'œuvre est consacrée à la «personne» France; à ces autres «personnes» que sont l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie ou la Pologne.

Le malheur, c'est que tous comptes faits, Michelet n'a jamais eu une idée bien claire de ce qu'était «la» France, la nationalité française (pas plus qu'il n'a bien vu ce qu'était «le» peuple...) A ses yeux, il y avait la France — et comme dans les années 40, les Alsaciens n'étaient pas Français, puisqu'ils parlaient allemand... Et les Bretons, baragouinant leur patois, étaient des égarés, qui allaient se lancer dans leur criminel secession de la Vendée. Quant aux Basques, aux Provençaux, il n'en était pas question. Et si les Corses, malgré Napoléon, n'étaient peut-être pas Français, c'est qu'ils étaient Italiens, voire même peut-être des Arabes — Bonaparte n'avait-il pas le teint bistre ? Sans compter une prononciation pas possible: «Du haut de ces pyramides, qua-

reinte siècles vous conteignent !»

Aujourd'hui, l'idée de nationalité repa-rait, plus vivante que jamais — mais il y a la «nationalité» corse; les nationalités lituanienne, lettonienne et estonienne; la nationalité ukrainienne, arménienne, kurde, irlandaise, voire même jurassienne ou genevoise. On a décrié le «cosmopolitisme»: il va falloir payer le prix, qui est un émiettement, une pulvérisation propres à surprendre grands et petits... A moins que tous ces braves gens, Palestiniens et Jordaniens, et Libanais, et Syriens et même Israéliens, ne consentent à se confédérer.

Si nous parlions des fiches ? En somme, il n'y aurait pas de problème si...

J'ai connu un homme, l'un de mes amis, qui avait été choisi par un professeur, dont je tairai le nom — un nom très respecté chez nous — pour être son assistant. Le Conseil d'Etat refusa d'entériner ce choix, parce que la fiche du candidat indiquait qu'il était suspect politiquement... Alors le professeur se rendit auprès du conseiller d'Etat responsable et lui présenta sa lettre de démission: «C'est à prendre ou à laisser». Le conseiller s'inclina. Comme quoi, il suffit d'un homme de caractère pour mettre en échec les fouineurs et les ficheurs et ceux qui les utilisent et rêvent d'un Etat policier. Il est vrai que pour se permettre d'avoir du caractère, il faut présenter par ailleurs beaucoup de surface: Michel Glardon en sait quelque chose, qui avec non moins de caractère et de courage, tenta d'imposer le respect du droit démocratique.

Mais à propos, avez-vous lu *Le politique et la liberté — Principes d'anthropologie politique*, Logiques sociales — l'Harmattan, Paris, 1990) ? «Quand les vagues déferlent sur le mont Saint-Michel, personne ne s'aviserait de penser qu'un étrange démon, du haut des cieux, loin derrière l'horizon, a déversé le trop plein de sa colère, entraînant par là, à des milles à la ronde, une violente montée des eaux. (...) Une certitude désormais apaise les esprits, la marée est chose connue, même si elle continue à émerveiller.

(...) Pourquoi n'en irait-il pas de même pour la politique ? »

Un sujet, comme on voit, d'actualité: j'y reviendrai.

Rectification

Le chef de l'information a.i. au Département militaire fédéral prend la peine de me communiquer que je me suis trompé en accusant les responsables de continuer à exporter des armes en direction de la Turquie: «Selon décision du Conseil fédéral, les autorisations d'exportation d'armes vers la Turquie ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre.» Rarement rectification m'aura causé plus de joie. Reste à espérer qu'il n'y aura pas de «nouvel ordre».

EN BREF

Un film vient d'être consacré à l'expérience d'une majorité rouge-verte au Conseil exécutif du canton de Berne (1986-1990). Ce documentaire intitulé *Die Wahl* est du réalisateur Tobias Wyss.

Le rachat par COOP Suisse du KVZ de Zurich démontre leur erreur aux petits actionnaires qui avaient suivi les dirigeants dans leur refus d'une offre d'achat, en 1989. Les actions qu'ils auraient pu vendre à des conditions intéressantes à l'époque ont une valeur bien inférieure aujourd'hui et personne ne s'y intéresse plus.

Pour un certain nombre de cantons Bruxelles mérite la création d'une représentation dans la capitale de l'Europe. Ce qu'ils ont traité de manière pragmatique à Berne fait place à une adaptation aux méthodes du lobbyisme. C'est ainsi que ceux qui ont fait le déplacement ont découvert que chaque «Land» allemand a un représentant alors que pour les Autrichiens, il n'y a qu'un délégué des «Länder» au sein de la représentation nationale.

Pour les gens pressés: «Près de 80 ans après l'adoption de Code civil suisse, le canton de Vaud termine son adaptation au droit fédéral» (titre d'un article de 24 Heures). L'article note que le canton de Vaud a une certaine avance sur pas mal d'autres cantons qui ont encore beaucoup à faire pour respecter le code de 1912. Bon courage mesdames.

DP Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

JeanLouis Cornuz

Charlotte Feller-Robert

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Charles-F. Pochon (cfp)

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 **Vidéotex:** 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Pierre Imhof,

Monique Hennin, Jean-Luc Seylaz

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

L'efficacité des politiques publiques

(jg) Les politiques publiques peuvent-elles être évaluées ? Telle est l'interrogation à laquelle cherche à répondre un livre récent. L'évaluation est définie comme la reconnaissance et la mesure propre des effets d'une politique. La tâche est donc difficile.

Si l'on effectue une comparaison, une entreprise privée peut mesurer l'effet sur un marché d'une campagne publicitaire. Ce n'est pas très facile, car il faut déterminer ce qui se serait passé si la campagne *n'avait pas* eu lieu; mais l'on dispose d'indicateurs de mesure évidents: ce sont les ventes, le chiffre d'affaires, les bénéfices.

Rien de tel dans le domaine de l'action étatique. Les résultats d'une politique ne s'expriment pas forcément de manière quantitative. Il faut donc s'entendre sur ce que l'on veut mesurer. Il est sans doute illusoire de prétendre parvenir à une transparence et à une neutralité «scientifique». L'évaluateur sera influencé par l'instance de décision, qu'elle soit politique ou administrative, qui lui confiera un mandat.

Une loi peut définir une politique, la-

quelle est subtilement changée par les textes d'application qui font eux-mêmes l'objet d'interprétations par les administrations chargées de les mettre en œuvre. De plus ces textes sont susceptibles de changer au cours du temps. Et il faut déterminer à partir de quel moment une politique peut être considérée comme achevée et donc susceptible d'être évaluée.

Les questions à résoudre sont donc nombreuses. Il faut également mentionner les difficultés liées au fédéralisme d'exécution. Une politique dont la Confédération confie l'exécution aux cantons ne produit pas des effets faciles à appréhender, à moins de réaliser vingt-six enquêtes simultanées.

Les auteurs de l'ouvrage n'esquivent nullement ces difficultés. Nous relèverons en particulier la contribution de Dieter Freiburghaus. Celui-ci fait remarquer que les méthodes d'évaluation ont surtout été développées aux Etats-Unis où l'Etat travaille souvent sur la base de programmes expérimentaux limités dans le temps et ayant une finalité clairement établie, par exemple dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit donc de disposer de mécanismes d'évaluation pour connaître l'impact de ces programmes. Les forces politiques réagissant fortement au vu des résultats obtenus.

En Suisse, au contraire, les politiques sont définies sur la base de mécanismes de concordance visant à obtenir le soutien du maximum des forces en présence. Selon l'auteur, l'efficacité est le critère de réussite d'une politique publique aux Etats-Unis alors qu'en Suisse, c'est son acceptation. Dans ces conditions, il est beaucoup moins important de se livrer à une évaluation des actions gouvernementales.

Il est d'ailleurs significatif que cet ouvrage peine à nous donner un exemple clair d'une véritable évaluation réalisée dans notre pays.

Et pourtant, il semble difficile aux pouvoirs publics de faire tourner la machine en n'ayant qu'une idée approximative des résultats obtenus, surtout que la dite machine est de plus en plus complexe et

de plus en plus chère. Il faudra donc bien mettre peu à peu en place des mécanismes d'évaluation.

Notons par ailleurs que l'intérêt des universitaires pour ces problèmes n'est pas entièrement innocent. Développer des évaluations signifie aussi donner du travail aux politologues et aux instituts de nos hautes écoles, sans parler des cabinets privés qui sont prêts à sauter sur ce nouveau marché... ■

Evaluation des politiques en Suisse, textes rassemblés par Katia Horber-Papazian, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 1990.

MÉDIAS

Les déclarations de M. Pierre Lamunière, directeur général d'Edipresse, à AGEFI, le quotidien suisse de l'économie du 28 janvier, ont fourni des renseignements intéressants sur le nouveau quotidien. Il ne sera pas lancé avant l'automne et ne se battra pas sur la même actualité que ses confrères. Les 30 millions d'investissements programmés sur cinq ans «ne sont pas remis en cause par la conjoncture actuelle». Autre déclaration: «Si les résultats sont complètement en dehors des attentes, on se posera des questions».

Première escarmouche au sujet de l'hebdomadaire du Parti du Travail: *Vorwärts*. A la volonté de pluralisme l'ancien collaborateur régulier René Lechleiter répond en demandant que son nom disparaisse de «l'ours» (impressum) car l'abandon de la ligne du parti comme seule admissible lui paraît être une trahison qu'il se refuse à cautionner.

Le JDS (journal des droguistes suisses) a une nouvelle présentation. En page «sommaire» une remarque: «Dès cette édition du JDS les pages intérieures sont imprimées sur un papier non chloré.»

La guerre du Golfe favorise la diffusion de CNN, télévision américaine consacrée uniquement aux informations. Il y a 250 000 nouveaux abonnés en Suisse, ce qui amène le total des spectateurs potentiels à plus de 800 000 dans notre pays.

Jamais le moment

Peter Schellenberg, directeur de la TV alémanique, vient de suspendre la diffusion de deux émissions évoquant le problème des objecteurs de conscience, en raison semble-t-il de la situation internationale. L'objection, un sujet réservé au calme plat sur le front des rapports internationaux ? Ose-t-on rappeler à M. Schellenberg qu'un référendum contre la solution boîteuse adoptée par le Parlement vient d'aboutir et que citoyennes et citoyens devront se prononcer, quelle que soit la situation internationale ?

Dans le même temps Jean-Philippe Rapp invitait à TJ-Midi le pacifiste français Jean-Marie Muller à commenter l'actualité, quand bien même cette dernière n'a rien de pacifique, avec l'argument qu'en ces temps troublés il est bon d'entendre cette voix aussi. ■

Intérêts divergents

La Société anonyme pour la publicité à la télévision a enregistré en 1990 un chiffre d'affaires d'environ 220 millions de francs. 207 millions seront versés à la SSR, contre 206 millions l'année précédente. André Hofer, le directeur de la SAP, rappelle que cette société est propriété de la SSR (40%), des éditeurs de journaux (40%) de l'Union suisse des arts et métiers, de l'Union suisse des paysans, de la Fédération suisse des journalistes (4% chacun), du Vorort (3,2%), de l'Association suisse des produits de marque Promarca (2,4%) et de l'Association suisse des annonceurs (2,4%). Commentaire d'André Hofer: «Il est clair que les intérêts de certains actionnaires — les éditeurs de journaux notamment — ne coïncident pas nécessairement avec ceux d'autres partenaires — la SSR — quand la SAP demande davantage de publicité à la TV!» On ne peut mieux dire. ■

ÉTUDE

Golfe et médias

(cjp) Combien de fois avez-vous pianoté sur la télécommande de votre poste de télévision les premiers jours de la guerre du Golfe ? Combien d'heures avez-vous écouté la radio ? Combien de journaux avez-vous acheté ? Une chose est certaine, l'opération militaire en cours a permis de se rendre compte des possibilités de lavage de cerveau par médias interposés et sans violence.

Certains ont déjà commencé à publier les résultats de leurs premiers travaux. C'est le cas du professeur Roger Blum, de l'Institut de la communication de l'Université de Berne, jusqu'il y a peu journaliste au *Tages-Anzeiger*. Dans un article paru dans ce journal (26.1) il note que les journaux suisses (il en a étudié attentivement huit tous alémaniques) ont adopté immédiatement un ton très patriotique et qu'ils ont fait un gros effort rédactionnel dès le premier jour: publication d'éditions spéciales, et nombreuses pages consacrées à la guerre dans l'édition du lendemain.

Pour les six premiers jours, ce sont la *Berner Zeitung* et la *Basler Zeitung* qui ont publié le plus de pages sur la guerre (28) et les *Luzerner neueste Nachrichten*

le moins (14) La part de l'information se situe entre 48 et 74%, celle de l'analyse entre 24 et 48% et celle du commentaire entre 2 et 5%. On assiste à d'étonnants rapprochements sur la manière de présenter les événements dans des journaux fort différents (*NZZ* et *Blick*, par exemple).

Roger Blum note ailleurs que les termes utilisés par les belligérants ont souvent été adoptés sans autre par la presse, ce qui a militarisé le langage utilisé. Très souvent l'esprit critique semblait faire défaut comme si la guerre donnait immédiatement un autre ton à l'information et à la confection des journaux.

Le flux d'informations était le même sur tous les médias et l'observation pendant une ou deux heures du canal d'information *CNN* m'a donné une impression de ce que pouvait être un lavage de cerveau, même volontaire. Il n'est plus possible de faire le point, de s'y retrouver. Les répétitions, les interventions imprévues, tout concourt à «bourrer le crâne». On pourrait encore parler de la radio et des nouveaux petits médias (teletext, par exemple) car tous nous ont mis dans l'ambiance du village planétaire de Mc Luan. Laissons ce soin d'analyse à ceux qui ont plus d'espace et posons-nous sérieusement la question: comment réagir dans de telles circonstances si elles se répètent ? La politique de l'autruche et la fermeture de toutes les sources d'information pour cultiver tranquillement son jardin ou son passe-temps favori n'est pas une solution. Au matraquage informatif doit-on répondre par un doute systématique ? Il y a certainement un antidote contre toute intoxication. ■

FINANCEMENT DES HYPOTHÈQUES

Instruments à créer

(pi) Les banques cantonales ont créé récemment une société qui sert de relais aux institutions de prévoyance désirant mettre des capitaux à la disposition des petites et moyennes entreprises «qui ont fait leurs preuves et qui entendent se développer». Les PME ont besoin d'argent, les caisses de pensions en ont mais ne sont pas outillées pour accorder des prêts, les banques n'en ont pas assez mais peuvent servir d'intermédiaire, contre rémunération s'entend. Chacun y trouve son compte.

C'est juste ce qu'il faudrait pour encourager les institutions de prévoyance à

s'engager davantage sur le marché hypothécaire. Mais comme les banques ne souhaitent pas partager ce marché, elles préfèrent répéter qu'une plus grande participation des caisses de pensions n'est pas souhaitable plutôt que de créer les instruments nécessaires. Ce qui est possible pour les PME devrait aussi l'être pour les personnes désireuses d'acheter ou de construire un logement. ■

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Façades solaires

(jd) Oerlikon-Bührle, on le sait, cherche à se défaire de son département armement. L'entreprise s'est déjà développée dans le secteur immobilier où les perspectives d'avenir semblent meilleures, notamment avec l'emploi des nouvelles technologies. Ainsi Oerlikon-Bührle Immobilien SA annonce qu'elle a reçu mandat de la Coopérative générale de construction de Zurich de procéder à la rénovation d'un bâtiment d'habitation en y incorporant une façade solaire. Pour un coût d'investissement de 100 000 francs et une surface de 60 mètres carrés, l'installation d'une puissance de 7 kilowatts fournira l'énergie électrique du bâtiment, le solde étant livré au réseau des services industriels à un prix identique à celui facturé aux consommateurs. Cette source alternative n'est pas encore rentable, une situation qui doit rapidement s'améliorer si la demande en façades de ce type devient plus importante.

A l'heure où les sociétés d'électricité prévoient des investissements importants pour développer la production dans de grandes installations (participations nucléaires en France notamment) ou pour améliorer la qualité de cette production (Grande Dixence), on peut se poser la question de l'opportunité de réserver une part des moyens financiers disponibles pour promouvoir des solutions plus légères et décentralisées, telles que les façades solaires. Mais ce pas ne sera franchi que lorsque les sociétés productrices et distributrices d'électricité admettront d'abandonner leur monopole et de participer avec d'autres à un approvisionnement sûr et suffisant dans le cadre d'une politique active d'économies. Une révolution par rapport à la politique qui a prévalu jusqu'à présent de satisfaction inconditionnelle d'une demande dont la croissance continue est considérée comme une loi naturelle. ■